

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

ON S'ABONNE :

À Montréal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT.

À Québec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

CONDITIONS D'ABONNEMENT. (Payable d'avance.)

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire seul,	12
Abonnement à l'Album Mensuel, Littéraire et Musical, seul,	12
Aux deux publications réunies,	24
Tout Instituteur s'abonnant et payant l'année entière, moitié prix que ci-dessus	
PRIX DES ANNONCES.	
Six lignes et au-dessous, première insertion,	2s. 6d.
Dix lignes et au-dessous, première insertion,	3s. 6d.
Au-dessus par ligne,	4d.
Toute insertion subséquente, le quart du prix. (Afin de faciliter les lettres.)	

Education.

Industrie.

Progrès.

Feuilleton de la Revue Canadienne.

ETUDES MORALES.

LA CIGALE.

(Suite et fin.)

II.

Le jour du concert arriva. L'artiste qui le donnait avait prié la cantatrice célèbre d'y chanter un morceau. Cette dernière prétextait quelque empêchement, pour offrir à son élève l'occasion de la remplacer. On accepta avec déférence.

Victoire, ce soir-là, était bien belle; la cantatrice avait prêté ses diamants, mais le reste, la robe de moire, les dentelles, la coiffure, le bouquet, hélas! Marie savait ce qu'ils coûtaient!

Néanmoins la pauvre enfant n'y songeait guère. Dans la salle illuminée, pleine de monde, resplendissante de toilettes, assise à côté du cousin Jean, Marie avait bien une autre préoccupation, et son cœur battait à l'unisson de celui de Jean. Ils attendaient un moment décisif; le sort de Victoire allait s'accomplir.

De son côté, dans le salon des artistes, Victoire, à mesure que le moment approchait, sentait la peur la gagner et lui serrer la gorge. L'actrice était près d'elle, qui la rassurait, l'encourageait, et lui donnait du stimulant; le directeur de son théâtre se trouvait dans la salle; elle avait obtenu que ce concert servit d'audition à Victoire.

Victoire parut enfin devant le public; sa figure et sa jolie taille, ses yeux bleus et ses cheveux blonds prévinrent en sa faveur; elle se sentait séduisante, et elle comprenait le murmure de bienveillance qui se faisait en sa faveur pendant la ritournelle. Elle prit confiance, et pendant son air avec bonheur; sa voix légitime, tendre et vibrante tour à tour, eut de hardiesse, de l'émotion et de l'éclat. Elle reçut trois salves d'applaudissements.

La cantatrice embrassa son élève; le directeur, à l'accomplissement, et lui promit des débuts; le bénéficiaire la remercia vivement. C'était un beau jour pour Victoire, elle était ravie, transportée; ses rêves s'accomplissaient.

Cependant la prima donna improvisée pensait-elle à sa sœur, à son cousin, à qui elle devait tout? On ne sait, mais quand même elle les aurait désirés là, dans son cœur, entourée, félicitée, fêtée comme elle l'était, elle n'aurait pu les faire demander.

En vain Marie et Jean cherchèrent à la rejoindre, la partie des artistes leur demeura fermée. Ils revinrent seuls, mais toutefois le cœur content du succès de Victoire, qu'ils avaient compris, son chant leur avait tiré des larmes. Jean était presque glorieux de voir l'objet de ses plus chères affections ainsi salué par les applaudissements de toute une salle.

— Vos mauvais pressentiments de notre partie de spectacle ont menti, ma cousine, disait-il.

— Merci à Dieu, qui n'a pas voulu les réaliser! ça m'aurait fait trop de peine.

Tous deux ils préparèrent une collation, une petite fête, pour surprendre Victoire lorsqu'elle rentrerait.

Victoire ne rentra que fort tard; elle dédaigna sourire aux apprêts qu'on lui avait faits, mais elle ne toucha à rien, elle avait soupé en ville à la suite du concert.

Marie retint une larme au bord de sa paupière, Jean avala un gros soupir, et pourtant Victoire ne s'aperçut de rien. Le succès, chez les âmes faibles, les grise, les rend aveugles sur leur propre mérite, qu'il exalte jusqu'à faire oublier ce qu'on doit aux autres; il engendre l'égoïsme. Victoire en était là.

III.

Victoire dut changer son nom. Une terminaison italienne, lui avait-on dit, est le meilleur effet sur une affiche. Elle s'appela donc Mile Victorini.

Les débuts étant promis, les sacrifices que Marie s'imposait encore, étaient, disait-elle, les derniers; après quoi son engagement réparait toutes les pertes, payait toutes les dettes.

Ses répétitions au théâtre avaient eu lieu déjà, et cependant le jour du début n'arrivait pas, à peine si on en parlait. C'étaient toujours des retards, dont la petite famille souffrait beaucoup; Victoire surtout, que l'attente rendait malade.

Retards fatals! — Sur ces entrefaites, une chanteuse, rivale de la protectrice de Victoire, obtint un succès qui fit pâlir l'astre du théâtre. L'ancienne favorite du public et du directeur eut beau faire, elle se vit dépassée, détrônée. Ne pouvant souffrir une telle humiliation, elle rompit avec éclat, avec scandale même, et se retira, entraînant dans sa chute la fortune de Mile Victorini.

En vertu de son titre de protégée de la puissante déchuë, la pauvre Victoire hérita des initiatives de la cantatrice. Après mille lenteurs, elle obtint son début; mais la rivale triomphante de sa maîtresse s'intéressait à sa chute. Victoire, au théâtre, ne trouva nulle sympathie;

l'habilleuse avait négligé sa toilette; elle comprit que le public du parterre lui serait hostile; personne d'ailleurs, prévoyait-elle, ne serait là pour l'encourager. Elle sentit son cœur défaillir; il était gros de larmes, lorsque méfiante elle-même elle entra en scène. L'accueil glacial du public acheva de la troubler. Victoire fut sans voix, sans entrain, et, par deux fois, sans mémoire.

La pauvre enfant rentra seule dans sa loge; ce n'étaient plus les prévenances, les compliments et les louanges du concert; sa sortie du théâtre s'accomplissait mystérieusement, pas une parole ne lui fut adressée. Victoire comprit qu'elle était tombée.

Il faut le dire ici, on ne doit pas simplement attribuer l'échec de Victoire au manque de protections; de ce qu'elle avait eu du succès au concert qui vit son début, on ne doit pas conclure en faveur d'un talent réel. Victoire avait de la voix et quelque intelligence musicale. Dans certaines conditions données: l'influence du temps, la bonne disposition ou l'inspiration du moment, et la sympathie du public, — la jeune fille pouvait arriver à des effets assez remarquables; mais son organisation, élevée trop tard, ne se prêtait pas tous les jours avec le même bonheur aux exigences de l'art.

Si pour Victoire la veille était heureuse, le lendemain pouvait être au-dessous du médiocre. Autre chose est donc l'artiste du concert, qui choisit son heure, et l'artiste dramatique, qui se doit tous les soirs au public. Il lui faut en outre se préoccuper de son costume, de son rôle, et des personnages de la pièce. Victoire avait bien quelque peu de qualités réclamées pour le théâtre, mais son début arrivant dans un mauvais jour, même avec des protections, elle devait infailliblement tomber. Ce qui était arrivé, hélas!

De retour à la mansarde, elle contint ses larmes quelque temps par fierté; son humiliation était grande devant ceux pour qui elle avait eu un instant de déclin. Cependant sa douleur fut plus forte, elle se jeta tout en larmes dans les bras de sa sœur.

Jean lui prit la main, et la baisa sans rien dire; Marie la consola en lui faisant espérer qu'elle se relèverait à son second début. Ces deux excellents cœurs étaient trop généreux pour lui adresser un reproche, et même pour lui dire le fond de leur pensée. Ils échangèrent à la dérobée un regard qui disait tout; pour eux, l'avenir de Victoire au théâtre était perdu.

IV.

Victoire, néanmoins, avait encore une illusion; elle retourna au théâtre pour parler de son second début, mais la prima donna en pied empêcha sa visite au directeur, qui lui fit répondre par un secrétaire: c'était un refus.

Un monsieur, qui lui dit s'intéresser à elle, l'engagea vivement à solliciter une place dans les chœurs; il lui offrit sa protection en faveur de son joli visage, et en l'appelant cavalièrement *ma petite*.

Pâle de désespoir, tremblante de honte et de confusion, le mouchoir sur ses yeux et des sanglots plein la poitrine, Victoire quitta ce lieu, jadis objet de toutes ses espérances, pour n'y jamais remettre les pieds.

En montant les cinq étages de la mansarde où elle avait jadis vécu si insouciant et heureuse, elle sembla se calmer, mais son regard reflétait une morne et sombre pensée. Ses amis l'attendaient au seuil de la porte, elle ne les vit pas; elle s'arrêta vers les dernières marches, puis, comme si elle céda à une idée fatale et longtemps combattue, elle se précipita dans l'escalier.

Jean devina sa résolution, s'élança à sa poursuite, l'atteignit, la prit dans ses bras, et la porta dans la chambre de Marie.

— Qu'allez-vous faire, malheureuse enfant! lui dit-il, lorsqu'elle fut assise.

— Pour réaliser un espoir chimérique, répondit amèrement Victoire, j'ai tout sacrifié, et cet espoir est détruit à jamais aujourd'hui! Pour lui, j'ai rendu misérable tout ce qui m'aimait, tout ce que j'aime, vous, Jean, et toi, Marie; j'ai oublié ma condition, l'amitié, les conseils de ma mère qui est au ciel, la pudeur de mon sexe.

— Et Dieu, murmura doucement Marie, en songeant à l'acte que sa sœur voulait commettre tout à l'heure.

— J'ai oublié le travail, continua Victoire; si bien qu'aujourd'hui, blessée dans mon amour-propre, j'ai gagné la honte, le mépris de tous, le vôtre que je mérite, et la misère que j'ai amenée ici. . . . Et vous demandez ce que j'allais faire?

— Ma sœur, ma bonne sœur, reviens à toi! s'écria Marie, que l'égarément de Victoire effrayait.

— Oui, ma cousine, ajoutait Jean, en lui prenant les mains, songez donc; le mépris de qui? de ceux qui vous ont vue tomber? peut-il vous atteindre hors de ce monde-là? N'y retournez jamais, et vous ne sentirez pas non plus la honte. Le travail oublié se rattrape bien vite avec de la bonne volonté. La misère? mais vous êtes riche, cousine; tenez, regardez ce livret, connaissez-vous ça? C'est un livret de la Caisse d'épargne. Oui votre nom est écrit dessus. Il

est à vous! Pendant que vous chantiez comme une petite cigale, cousine, je travaillais comme deux fourmis, et je mettais de côté le prix de la journée que vous étiez censée faire. Voilà, prenez-le. Puis, moi aussi je suis riche, voyez mon livret à moi. Eh bien! marions-les, et n'est avis qu'avec le joli petit ménage qu'ils nous feront, moi aidant, vous oublierez des malheurs imaginaires dans un bonheur réel.

V.

Aujourd'hui, Victoire a tout oublié. On l'appelle Mme Jean, c'est un nom qui vaut bien celui de Mile Victorini.

Le cousin de Marie est marchand ébéniste, il a de fortes commandes.

La belle-sœur habite sous le même toit, et se prépare à être marraine.

Il va sans dire que, si Victoire a laissé de côté les grands airs d'opéra, elle n'a pas désappris ses joyeuses chansons de la mansarde, et qu'elle les fredonne, par avance, en pensant à la berceuse de son premier-né.

VI.

La morale de ce conte, qui pour un grand nombre d'enfants parisiens est une histoire vraie, se déduit aisément.

Cette aspiration vers les arts est presque une maladie aujourd'hui. Que d'ouvrières comme Victoire, dont la vie est assurée, rêvent la gloire et le talent! Elles n'en ont vu que l'éclat qui éblouit. Elles ne savent pas tout ce qu'il faut de travail pénible et de courage persévérant pour arriver à ce but. Elles ignorent à quel prix s'achète la célébrité.

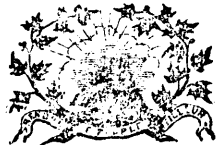
Elles prennent le désir pour la vocation, la facilité d'émettre un son pour des dispositions sûres; et voilà d'où elles partent. Mais dans cette lutte, la force physique et morale leur manque. Presque toutes sont faibles; les unes meurent misérablement à la peine, les autres roulent à travers toutes les misères jusqu'à l'ignominie, lorsqu'elles n'ont point de sœur Marie ou de cousin Jean pour leur tendre la main. Car, quoiqu'on sur cette route difficile n'a pas l'étoile, l'épingle du génie pour le guider, doit se perdre.

L'art est comme un cheval fougueux et brillant, il foule aux pieds qui le touche et ne le compte pas.

HENRI NICOLLE.

ATELIER TYPOGRAPHIQUE DE LA REVUE CANADIENNE.

Impression de toutes espèces en français et anglais: LIVRES, AFFICHES, PROGRAMMES, CATALOGUES, CARTES, CIRCULAIRES, CONNAISSEMENTS ET FACTUMS D'APPEL, BLANCS D'AVOCATS, DE NOTAIRES, ETC. Le tout exécuté avec goût et à des prix réduits.



LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 22 OCTOBRE, 1847.

OUVERTURE DE LA COUR DES SESSIONS DE LA PAIX.

Hier matin a eu lieu l'ouverture de la session trimestrielle de la paix sous la présidence de l'hon. C. Mondelet. Nous donnons plus bas l'Adresse aux Grands Jurés, en appelant l'attention publique sur cette partie du document, qui a rapport à l'intempérance la source et la cause de la démoralisation, du vice et des crimes de notre société. Nous savons gré à l'hon. juge président de la cour d'avoir fait son devoir sans crainte en cette circonstance; de n'avoir pas hésité à soumettre à l'opinion publique une proposition qui peut paraître étrange en Canada, mais qui n'est pas nouvelle dans d'autres pays, et qui fut elle entièrement neuve, est digne de toute notre considération. En effet, aux grands maux, les grands remèdes. L'intempérance est la lèpre, la peste, la plaie hideuse de notre société? Ses victimes se comptent par centaines, par milliers; c'est-elle qui fait la ruine et la désolation de nos familles, la misère de peuple qui travaille, les vices et les crimes de toutes sortes, qui déshonorent notre société. C'est l'intempérance, qui remplit nos rues de mendians en haillons, nos prisons de voleurs d'escrocs et d'assassins, nos tribunaux de scandales et d'affreux récits d'attentat aux lois, aux personnes, aux propriétés, à l'honneur, à la morale publique. Si l'intempérance peut produire tant de maux, si c'est le plus grand ennemi, le plus grand obstacle qu'il faut combattre

pour le salut du peuple, sa prospérité, son bien être et surtout sa moralité, faut-il hésiter à employer des moyens extrêmes et violents pour arrêter les ravages du fleau? Non, nous le proclamons hautement: "L'ABOLITION DE TOUTES LES LICENCES D'AUBERGES" est aujourd'hui le seul remède efficace pour diminuer l'immoralité, les vices, les crimes, la misère des populations. Il faut agiter cette question, l'agiter, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus une seule licence d'auberge accordée dans toute l'étendue du Bas-Canada.

Nous nous occupons fort peu de certaine impopularité dont on nous menace, par rapport à cette grande mesure de réforme. Nous remplissons notre devoir avec d'autant moins de crainte, que nous sommes certains de trouver dans le bon sens du peuple canadien, beaucoup d'écho et de sympathie pour cette sainte et utile croisade. *A bas les licences d'auberges!* à bas ces maisons, qui sont la plupart d'infâmes repaires de brigands, de canaille et de gueux; à bas ces lieux malfaits remplis d'oisifs et de fainéants, qui sont la terreur et l'effroi, la honte et le désespoir des villes et des villages.

Compatriotes de toutes les origines, citoyens de toutes les classes, et vous surtout les gardiens de la paix et de la moralité publique, qui formez la magistrature, nous vous faisons un appel, qui sans doute sera entendu. Voulez-vous que le peuple soit laborieux, industrieux, prospère et moral? Réunissez-vous tous ensemble pour amener la grande réforme dont nous parlons. Que l'opinion publique s'éclaire et s'affermisse sur cette question, et les magistrats canadiens pourront avec le concours de l'opinion, arrêter l'octroi des licences d'auberges. Qu'on n'aille pas croire que ce soit là une réforme nouvelle. Dans plusieurs des Etats-Unis, le peuple convaincu des dangers qui le menaçaient dans sa prospérité et dans son avenir, l'a adoptée depuis plusieurs années, avec beaucoup d'avantage. Qu'es-ce qui nous empêche de suivre un exemple salutaire et qui a déjà produit d'immenses résultats pour le bien général? Sera-ce les intérêts égoïstes de gens et gagés dans ce genre de commerce? Nous le demandons à tout le monde, à qui se vent les aube ges si ce n'est à ruiner et à perdre les gens qui les fréquentent? En présence de tels dangers, doit-on craindre d'arrêter un genre de commerce immoral et si pernicieux pour la société? Nous prétendons que c'est un devoir impérieux d'empêcher l'octroi des licences d'auberges et de plus que tous les genres de commerce et d'industrie y gagnent. Faisons la guerre aux oisifs et aux fainéants. Il y a de l'ouvrage pour qui veut travailler pour tout le monde en Amérique. Quand tout le monde travaille, il y a un véritable bien être, de la prospérité, de la moralité. Hors de là, point de salut.

Messieurs les Grands Jurés,

Les devoirs que vous êtes appelés à remplir, sont d'une haute importance vis-à-vis de la société en général; ils touchent de près, nombre de personnes individuellement, et qui plus que vous, ont intérêt qu'on leur donne une direction convenable, et que les résultats en soient avantageux. Votre position, votre caractère et votre intelligence, vous désignent aux officiers sur lesquels la loi fait peser la responsabilité d'appeler à s'asseoir sur le banc des Grands Jurés, le nombre des citoyens requis, pour aider à l'administration de la justice criminelle. L'objet de la loi, et le but de nos procédés, sont apparemment; le coupable doit être atteint et puni; l'innocent que l'on a accusé sans cause, doit être mis en liberté, et rendu à la position qu'il occupait avant qu'on l'en eût arraché. Mais, messieurs, lorsque la loi a eu son cours, la position du coupable et de l'innocent est elle bien propre à convaincre ceux qui réfléchissent, que tout est dans l'ordre? La moralité publique et privée y a-t-elle beaucoup gagné? La répétition de procès scandaleux, dans l'enceinte du Palais de Justice, a-t-elle quelque chose de bien édifiant pour la société? Voit-on subir à l'accusé, aussi bien qu'à celui qui a été condamné, une épreuve dont la moralité et l'utilité puissent répondre même aux aspirations de la partie de la société, la moins rigide et la moins exigeante. Et ce qu'il y a de pire, soumet-on à l'action d'un procédé bien propre à les purifier, ceux qui, après avoir été écroués dans notre misérable prison, ont été acquittés par le jury? Un pareil état de choses, ne peut que profondément affliger ceux qui ont le malheur d'en être les témoins. Les sessions se succèdent régulièrement, traînant avec elles, la routine ordinaire des affaires; les actes d'accusation, les procès, les convictions et les condamnations, ainsi que les punitions plus ou moins sévères s'en suivent, et quel en est, après tout, le résultat? Le résultat, Messieurs, c'est la répétition des mêmes scènes, le retour réitéré des mêmes délinquents, et l'apparition d'autres individus dont on trace la culpabilité à la principale, et assurément, la première cause des crimes sans nombre qui augmentent d'une manière alarmante. Il suffit de l'examen le plus superficiel, pour se convaincre que c'est à l'intempérance que l'on doit attribuer l'apparition devant cette Cour, des plus nombreux d'années, des sept-huitièmes des épris infortunés qui sont ainsi, arrachés à la société. L'intempérance est cause

et effet; de là, le devoir de chacun de vous, de vous enquérir des causes de ces effets désastreux et de nous mettre en garde contre les suites de ce vice, lorsqu'il agit comme cause.

Il n'y a pas longtemps que l'on rappela aux Grands Jurés, combien devenait nécessaire la réforme que les circonstances rendent plus urgente que jamais. On leur disait et il convient de le répéter, que le mal vient du grand nombre de maisons en cette ville, où les gens peuvent se livrer à leur penchant pour l'usage des boissons enivrantes. Les auberges abondent, et il y a un nombre effrayant de maisons d'un ordre inférieur, dont il serait difficile, pour ne pas dire impossible, de donner une description, où l'on vend de la boisson. Est-il nécessaire de vous dire que le mal résultant d'un pareil état de choses, est incalculable. L'est-il de vous observer que les conséquences et les suites en peuvent être des plus funestes? Il n'y avait, tout le monde le sait, aucune exagération dans l'assertion faite ici, il y a douze mois, que c'est à ces autres d'immoralité, d'orgies et de débauches, qu'il faut rapporter ces émeutes nocturnes, ces tumultes et ces scènes effrayantes qui se reproduisent de temps à autres. Dans ces repaires de désordres, l'on offre au roué, comme au novice et à l'imprudent, toutes espèces de tentations. C'est là, Messieurs, que nombre de gens, un trop grand nombre malheureusement, ont fait le premier pas dans leur carrière de vices et de folies, et que de ce point de départ, ils se sont progressivement acheminés vers leurs pertes: devenant sourds à leur propre intérêt et étouffant en eux-mêmes tout sentiment d'honneur, ils donnent, tête baissée, dans le gouffre. C'est dans ces lieux orduriers que vont se perdre le fruit d'un travail soutenu, et ce qui était destiné et nécessaire au soutien d'une épouse, d'une mère vertueuse et économe, et de pauvres enfants.

L'intempérance, Messieurs, fait partout, d'affreux ravages. Le zèle et l'habileté, aussi bien que le courage inébranlable des apôtres et des amis de la tempérance, dont les efforts sont au-dessus de tout éloge, ont, assurément, beaucoup fait pour extirper une partie du mal; l'on a accompli des choses étonnantes; maintes mères, et des milliers d'enfants naguère abandonnés, sont là, pour l'attester. Mais, plût à Dieu, que l'on n'eût pas à envisager la partie rembrunie du tableau riant qu'il est bien naturel aux philanthropes de dérouler aux yeux de ceux qui marchent sur leurs traces, afin de les encourager à poursuivre la route dans laquelle ils s'avancent avec tant d'énergie! Malheureusement, le mal s'accroît à un degré qui effraie, et nous n'avons encore que le prélude des calamités qui fondront, inévitablement sur nous, si on ne l'arrête pas. La vérité doit être dite, on la doit proclamer sans crainte aucune. Où git la faute, à qui doit-on en demander compte? C'est à ceux-là, à réfléchir sérieusement, sur l'état dangereux de la société. Avec un accroissement de population, peu rassurant, à la vérité, que des circonstances connues de nous tous, ont imposée à cette ville, et le grand nombre d'auberges licenciées où l'on vend, par petites quantités, des boissons enivrantes, le danger est décuplé. Si, à ces considérations, nous ajoutons le fait, qu'outre ces maisons d'entretien public, il existe de tels lieux, sans nombre, du plus bas étage, où l'émigré errant, le voyageur sans défiance, et la femme dénuée de tout secours, sont attirés, entraînés et plongés dans cette turpitude morale et cet état d'abjection d'où il est si rare qu'ils viennent à se tirer, nous cessons de nous étonner que le crime augmente, mais nous ne nous en éléverons qu'avec plus d'énergie, contre de telles iniquités.

L'éducation qui se répand, et fait déjà ressentir les bienfaits qui en sont inséparables, sera comme par le passé, un puissant auxiliaire à la cause de la tempérance; sœurs jumelles, et marchant d'un pas égal, elles grandiront on périront ensemble. Mais, messieurs, quelque grande que soit l'influence bienfaitrice de l'éducation, les efforts les mieux intentionnés et les plus judicieux, seraient, éventuellement nulifiés, si l'on ne détruit de suite, le mal dans sa racine.

Il est grandement temps que l'on fasse connaître aux autorités d'une manière calme, digne mais énergique, l'opinion sur cette question vitale: en effet, que peut accomplir de véritablement utile et durable, un peuple chez qui la tempérance ne règne pas? Des philanthropes dont l'énergie et la persévérance ne cèdent qu'à l'élévation et la pureté des motifs qui les font agir, s'occupent de fonder des Maisons d'Industrie, des asyles pour les jeunes délinquents, des prisons et des pénitenciers bien réglés, où la réclusion tempérée par des instructions morales, devienne en même temps, utile à la société; l'abolition de la peine de mort, et la substitution, en tous cas, des influences morales aux châtimens corporels, fixent l'attention de ces hommes amis de leurs semblables, et déjà, des considérations ressortant de ces sujets, ont été soumises aux Grands Jurés qui n'ont pas manqué de répondre à cet appel; mais que que peut on faire, avec efficacité, si on laisse subsister un mal qui est la cause principale de l'intempérance? Il n'y a, Messieurs, qu'un seul moyen de faire face au mal: il ne devrait être permis à aucun aubergiste de vendre des

boissons enivrantes. Il faut des auberges et des maisons publiques pour la réception et le logement des voyageurs et autres; mais de ce qu'on doit donner à manger aux gens, s'ensuit-il qu'on doive leur verser à boire, un poison mortel? Que les autorités voient à cela, le mal est sérieux, il est évident qu'il faut agir, sans plus tarder; la responsabilité qu'encourraient ceux à qui il appartient de mettre la main à l'œuvre, serait terrible, s'ils le faisaient avec faiblesse et indécision. Que personne ne recule et ne refuse de faire ce qui doit être fait, sous le misérable prétexte que les gens sages sont tempéraments, et que de l'abolition des licences, résultera la diminution du revenu public! Comparativement, il est d'une importance minime que le revenu diminue, mais ce qui intéresse éminemment la société toute entière, c'est que l'on voie régner l'ordre, la moralité, l'obéissance aux lois, et par conséquent, qu'il y ait une coopération universelle à faire fonctionner un bon gouvernement: ce résultat intéresse également les gouvernants et les gouvernés.

Quant à la question pratique de savoir si, la tempérance totale régnait universellement, et que pour y parvenir, l'on n'accordât plus à l'avenir aucune licence aux aubergistes pour vendre des liqueurs fortes, le revenu public en serait notablement affecté, il est évident que, si, d'un côté, l'on n'aurait pas de l'autre on dépenserait beaucoup moins, pour affecter par des pots, des conviptions, et des châtiments, ce qu'on accomplirait si facilement et si promptement au moyen de la tempérance et de la moralité qu'elle produit. Opposé-on de plus, que le refus d'accorder des licences, ferait un tort sensible à des centaines d'individus, il est facile de répondre que la perte ne serait d'aucune conséquence puisqu'au lieu de continuer à verser à boire, des boissons qui sont pour le peuple, un véritable poison, ils mettraient leur énergie et leur savoir faire, à de meilleurs usages d'industrie, et se relèveraient en peu de temps, et toutefois, ils avaient souffert. Mais après tout, fussent-ils en souffrance, leur porte-païe, leur salaire, leur traitement en comparaison, avec l'avantage qui adviendra à la société en général, et à chaque individu par conséquent, de la mise en exécution, de la mesure proposée!

Pour être nouvelles, les suggestions qui précèdent, n'en mériteraient peut-être pas moins, de votre part, une attention sérieuse et éclairée. Quelque soit la conclusion à laquelle vous arriviez sur cette question vitale, prononcez-vous, messieurs; vous représentez le District, il est de votre devoir, et c'est votre droit, de faire entendre votre voix. Le mal n'est pas propre qu'à notre ville, les campagnes en ont, plus ou moins atteintes. Le menage de s'entendre et s'accorder partant; et s'il n'est rien fait pour l'arrêter, l'arracher même, la cause sacrée de l'éducation, celle qui intéresse profondément le pays entier, en souffrira, l'immoralité se répandra de plus en plus; le désordre prévaudra, les lois seront un sujet de division, les influences bienveillantes deviendront illusives; de là, la fureur brutale, et la nécessité des prisons et des pénitenciers comme moyens impuissants de prévention, et par contre-coup le peuple s'enfonçant de plus en plus dans la fange.

Le serment que vous avez prêté, est si important, et la phraseologie en est si remarquable, vos obligations et la responsabilité qui s'y rattache, sont si clairement définies et tracées, qu'il est inutile de vous en entretenir au long. Les exigences de l'engagement solennel que vous avez pris, qui sont parfaitement d'accord avec tous les principes de la vérité, de la justice, de la bienveillance et du bon sens, vous indiquent toujours, la seule route que vous avez à suivre, et le seul mode que vous avez à employer dans l'accomplissement de ce que les arts demandent et ce que vous, durant la session. Vous devez vous, d'un esprit impartial et attentif, tous les hommes, quelque soient leurs origines, leurs positions, leur religion, leur politique ou leur couleur; la seule distinction permise, est entre le coupable et l'innocent. Si d'un côté, vous ne devez accuser personne par envie, par haine ou par malice, de l'autre, vous ne devez laisser échapper personne, ni le soustraire à la formalité d'un procès, quelque soit son rang, élevé ou non, puissant ou faible, savant ou illettré, riches ou pauvres, si les preuves qui vous sont soumises, vous justifient de rapporter vraie l'acte d'accusation.

La présente session sera laborieuse. L'attention suivie et soutenue que vous ne manquerez pas d'apporter aux affaires qui vous seront soumises, et l'aide que vous recevrez, en toute occasion convenable de la part de la Cour et du Greffier de la Paix, si toutefois, vous en avez besoin, vous faciliterait beaucoup dans l'accomplissement de vos devoirs; et lorsque vous aurez rempli votre tâche, il sera bien satisfaisant pour vous-mêmes et le pays, de réfléchir que d'aussi graves intérêts auront été confiés à des hommes intelligents, consciencieux et capables.

UN ANCIEN DUC DE PRASLIN.—On lit dans un livre publié en 1789, sous ce titre: *La Correspondance interceptée*, les lignes suivantes: « 1er mai 1784. Vous apprendrez avec un touchant intérêt le dévouement de M. le duc de Choiseul (Praslin) et sa tendresse pour une femme d'âge de toutes les louanges. Mlle la duchesse succomba sous une maladie inconnue, et tous les médecins l'avaient condamnée, lorsqu'elle rendit le dernier soupir. Déjà le cercueil allait dévorer ce qui restait de tant de beautés, lorsque M. le duc vint revoir sa femme une dernière fois. En vain ses amis cherchaient à calmer son désespoir, rien n'y fit, l'infortuné se jeta sur ce corps insensible: « Ma femme! ma femme! » disait-il, et par ses larmes il rappela sa femme à la vie. Elle renaît, elle est sauvée! La ville entière célèbre, en ce moment, le triomphe de l'amour conjugal. »



NOUVELLES D'EUROPE. ARRIVÉE DU GAMBRIA ET DU MISSOURI.

Le Missouri parti de Cherbourg le 1er octobre et le Gambria de Liverpool le 5, sont tous deux arrivés, le premier à New-York et l'autre à Boston. Le télégraphe électrique nous en avait donné la nouvelle mercredi. La malle anglaise est arrivée en cette ville hier matin. Nous renvoyons nos lecteurs pour les nouvelles à nos correspondances et à nos extraits.

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES. Londres, 4 octobre, 1847.

Le monde commercial, est frappé d'une panique générale, en voyant les faillites se succéder sans interruption. Lundi dernier c'est l'ancienne et puissante maison Cockerell & Cie dont Sir George Larpent est un des principaux membres, qui a suspendu ses paiements. Son passif s'élevait à £359,999. Cette faillite a été aussitôt suivie par celle de M. Cockburn & Cie, Banquiers pour, dit-on, près d'un million sterling; Lyal & Cie, Londres £100,000; Perkins, Schluher & Mullens £280,000; Fry, Griffiths & Cie, £250,000; Briley, Corrie & Cie, Manchester, £200,000; Watson, McKnight & Cie, Glasgow, £200,000; Phillips & Cie, Londres, £150,000; Bensusan & Cie, Londres, £150,000; J. Armstrong & Cie, Liverpool, £130,000; J. Goss & Cie, Manchester, £70,000; Starks & Tain, Manchester, £25,000. Wm. Atherton, New-Brighton £25,000, Wm. Steel & Cie, Liverpool £20,000, Wm. & Y. Tomlinson, Liverpool, £10,000 et une infinité d'autres maisons dont le passif n'est pas encore connu ou moins importantes. Pour être cette liste de faillites ou annonce la banqueroute de deux des plus grands seigneurs de ce pays, les ducs de Buckingham et de Beaufort, dont le montant des dettes s'élève réunies à plus de £2,000,000 stg.

Vous pouvez croire qu'en présence de toutes ces faillites arrivant coup sur coup, la peur grossit encore les embarras de la situation. De telles catastrophes, bien qu'elles soient portées principalement sur la spéculation des gains, réagissent nécessairement sur l'ensemble du commerce et de l'industrie. Les affaires de tout genre s'en ressentent.

La manufacture du coton aura plus de peine à se remettre, et l'on dit déjà que, par suite des suspensions de paiement de ces derniers jours, les districts d'exploitation des mines auront beaucoup à souffrir. Enfin on ne peut se dissimuler que la connaissance de tous ces sinistres va produire aux Etats-Unis une perturbation dont le contre-coup se fera sentir à son tour en Angleterre. Déjà, à la date du départ du dernier paquebot arrive en Europe, la nouvelle des premières faillites, y avait causé de vives inquiétudes. Que sera-ce quand on saura que le désastre des maisons qui ont acheté des grains, est presque général!

L'état de l'Irlande, sans donner lieu à de pressantes alarmes, devient très menaçant pour l'avenir prochain. L'existence de la population n'est rien moins qu'assurée. La récolte des céréales a été marquée par une abondance vraiment providentielle; mais la pomme de terre, qui fut la base de la nourriture du peuple, va manquer pour la troisième année.

Q. P. O.

Paris, 29 septembre, 1847. Une ordonnance royale, publiée lundi par le Moniteur, confère au duc de Dalmanie le titre de maréchal-général de la France. Une note insérée dans la partie non officielle rappelle que cette dignité fut conférée à Turenne en 1660, et à Villars en 1732, en récompense des grands services qu'ils avaient rendus. Certes, le maréchal Soult compte aussi de longs et brillants services, nul ne saurait le contester ni l'oublier, cependant le nouvel honneur accordé à sa vieillesse est l'objet d'assez vives critiques. L'opposition n'y voit qu'un hochet, qu'une satisfaction puérile donnée à une vanité insatiable, c'est aller jusqu'à l'injustice; toutefois cette reconnaissance de l'ancienne monarchie n'a paru généralement ni haineuse ni opportune. Cette nomination est à l'intérieur le seul événement de la semaine; l'opposition continue ses banquets; le ministère se prépare à la session des Chambres qui, dit-on, seraient convoquées cette année pour le 6 décembre. La polémique souleverait donc encore quelque temps, à moins qu'un incident imprévu ne vienne la ramener.

On se préoccupe du moment où le ministre des finances réalisera tout ou partie de l'emprunt autorisé par une loi de la session dernière. On dit que l'époque de l'adjudication serait fixée au retour du ministre à Paris. M. Dumon est revenu, et on annonce aujourd'hui que l'opération pourrait bien n'avoir lieu que dans les premiers mois de 1848. Nous croyons toutefois que rien n'est encore décidé à cet égard. M. le duc d'Aniane est parti avant hier pour l'Afrique; il assistait la semaine dernière avec le Roi et toute la famille royale aux grandes manœuvres du camp de Compiègne. La cour est revenue à Saint Cloud, et c'est là que le nouveau gouverneur de l'Algérie a reçu les adieux et les derniers conseils de son père. Quant aux fêtes de Compiègne, ce qu'elles ont eu de plus remarquable c'est la réception de l'ambassadeur persan, qui a remis au Roi ses lettres de créance, dans une audience solennelle, qui a assisté à toutes les revues et opérations qui ont eu lieu en présence de la famille royale.

Une grande incertitude règne sur la véritable situation d'Abd-el-Kader dans le Maroc. Il est certain aujourd'hui que son mouvement vers Taza avait pour objet de se rapprocher de deux tribus fidèles à sa cause, les Beni Hamed et les Hachem. Ces tribus remuant préparant un mouvement auquel l'ex-émir voulait donner les mains; mais les troupes de l'empereur l'ont empêché et ses alliés au nombre de 12 ou 15,000 hommes ont été tués en pièces, et exterminés dans une sorte de massacre général. Bien peu se seraient échappés. Quelques correspondances ajoutent que l'ex-émir, s'étant avancé au delà de Taza, a été lui-même défait par un corps de l'armée marocaine; d'autres nous autoriseraient au contraire à révoquer en doute même son entrée dans cette ville. La vérité est assez difficile à discerner au milieu de tous ces récits, la version la plus probable, c'est qu'après la défaite des tribus sur lesquelles il comptait, Abd-el-Kader a lui-même abandonné Taza et battu en retraite.

Les nouvelles du royaume des Deux-Siciles ne sont guère plus claires ni plus certaines. Le gouvernement luit en ce moment contre une double insurrection, cela est incontestable; mais avec quel succès, voilà ce qu'il est très difficile de savoir. A Naples même, on ne sait pas exactement ce qui se passe en Calabre et en Sicile. On n'est par fixé sur la force des insurgés, les uns l'exagèrent, les autres présentent l'insurrection comme ne pouvant donner aucune inquiétude. On parle d'un secours de la Russie, puis des démarches faites par l'Autriche pour obtenir, à travers les états du pape, le passage d'un corps d'armée destiné à secourir le roi de Naples qui, suivant d'autres, se croit assez fort pour venir seul à bout de cette double révolte, et comprimer par la terreur toute velléité d'insurrection dans sa capitale.

A Rome, dans la Toscane, dans le Piémont tout est à peu près tranquille; les manifestations bruyantes ont cessé; l'ordre n'a été gravement troublé nulle part. C'est là pour la cause des réformes une véritable et grande victoire. Nulle part on ne fait des vœux plus ardents qu'en France pour le succès de la glorieuse entreprise de Pie IX. L'archevêque de Paris vient, par un mandement remarquable, d'ordonner dans ce but des prières publiques dans toutes les églises de son diocèse.

Notre gouvernement, quoiqu'en en dise, n'est pas étranger à ces sympathies; mais il veut de sages et pacifiques réformes; il ne veut pas de révolutions, de bouleversements, et il s'abstient de tout ce qui pourrait servir de prétexte, soit à ceux qui en veulent, soit à ceux qui révoltent contre-révolutions. Son attitude et son langage ont au moins servi la cause du Pape que n'auraient pu le faire des déclarations vagues et une politique plus remuante. Le véritable moyen de soutenir le gouvernement du souverain pontife à toute intervention étrangère, c'était de s'abstenir soi-même. Nous le disions alors que la nouvelle de l'occupation de Ferrare jetait le trouble dans tous les esprits et l'événement justifia nos prévisions.

Les journaux ont publié le texte d'une note du comte de Lutnow sur cette occupation. L'esprit de cette pièce était déjà connu. L'Autriche invoque les traités de Vienne qui lui donnent le droit de tenir garnison dans les places de Ferrare et de Comacchio. Or qui dit place ne dit pas exclusivement citadelle, surtout quand la ville est fortifiée, mais la ville et la citadelle tout ensemble. La note relève la forme insolite dans laquelle a été faite la protestation du Légitime; de tels actes ne se passent pas par devant notaire; l'auteur le termine en annonçant l'intention de la communiquer aux diverses cours auxquelles a été adressée la protestation du Légitime. Le souverain pontife n'entend pas adhérer à ces prétentions et passer condamnation; mais il ne sera sans doute pas le premier à chercher un casus belli dans cette discussion toute diplomatique. Déjà même on annonce ce matin qu'il propose une sorte de transaction. Les postes occupés récemment dans la ville par les Autrichiens seraient abandonnés par eux, mais pour être remis aux Suisses de l'un des régiments à la solde du pape et non aux gardes civiques. La nouvelle n'est peut-être pas bien sûre, mais ne fût-elle qu'une hypothèse, il serait encore permis d'y voir un indice de dispositions conciliantes.

Le duc de Lucques a définitivement quitté ses états. Il est en congé pour cause de santé et a remis le gouvernement, non aux mains du prince héréditaire, mais à la commission supérieure du conseil d'Etat. Il s'est retiré auprès du duc de Modène fort inquiet, dit-on, et fort désireux de trouver un prétexte pour appeler les Autrichiens à son secours. En Suisse, la situation est toujours la même. Les grands conseils des cantons qui ont formé la majorité dans la dernière diète se montrent très disposés à voter les ressources nécessaires pour faire exécuter les résolutions fût-ce par la force; et les cantons du Sonderbund semblent toujours décidés à la résistance. On s'est préoccupé de la visite faite dans cette occurrence à M. Oelschen par lord Minto, dont le voyage à Rome excite aussi quelque curiosité. Nous avons la conviction que la double mission du noble lord ne saurait avoir le caractère que certains journaux lui prêtent. On ne choisit pas de tels agents pour une mission dont l'objet serait d'attiser la discorde et de préparer une sorte de conflagration dont les instruments seraient les premières victimes; on agit alors dans l'ombre. Un journal a assuré que lord Minto avait fait entendre à Berné des conseils de paix; nous n'en avons pas été surpris, et nous sommes convaincus que son langage sera le même à Rome.

C'est le 12 octobre qu'est mort M. Coletti; nous ne pourrions savoir encore quelles auront été à Athènes les conséquences immédiates de cet événement. En Espagne, la grande question du moment c'est de savoir si Espartero profitera immédiatement du décret qui lui ouvre les portes de sa patrie et celles du Sénat. Les uns disent qu'il a promis de rester quelque temps encore à Londres et n'a été fait sénateur qu'à ce prix; d'autres assurent, au contraire, qu'il n'a rien promis; qu'il est en route pour Gibraltar. En attendant que nous sachions la vérité sur ce point, démentons les nouvelles qui faisaient voyager en France le général Narvaez; le général n'a pas quitté Madrid, où on s'est remis à parler de crise ministérielle.

De nouvelles agitations se sont produites en Portugal. Une lutte s'est engagée entre le maréchal Saldanha et M. Costa Cabral. Le premier a été nommé ambassadeur à Madrid, mais paraît ne devoir se rendre à son poste qu'après avoir rendu impossible le triomphe de son rival. Il y a vraiment quelques points sur la carte d'Europe où le gouvernement constitutionnel ne se recommande guère par ses résultats. Q. P. O.

GRANDE-BRETAGNE.—Des faillites, des émeutes, des meetings d'ouvriers affamés ou de fabricants aux abois, voilà les nouvelles que nous apporte le courrier d'outre-Manche. En Ecosse la yeomanry, espèce de garde civique rurale à cheval, est intervenue pour réprimer des mineurs qui se plaignaient d'une diminution de salaire. Les ouvriers des filatures du Lancashire ont montré plus de sagesse que leurs confrères du Nord, sans doute parce qu'ils ont affaire à des maîtres plus traitables. Des résolutions prises par eux dans un meeting, tenu à Manchester, témoignent du bon accord qui règne entre ces deux classes. La principale à pour objet de demander que, si l'on se résigne à interrompre le travail, ce soit plutôt l'arrivée de la mauvaise saison, et pendant que les cultivateurs peuvent trouver à s'occuper dans les champs et profiter pour se nourrir du bon marché des végétaux. A Newcastle, une autre réunion a eu lieu qui a décidé l'envoi d'une députation au chancelier de l'échiquier pour appeler son attention sur la triste position que la crise financière fait aux districts houilliers. En Irlande, enfin, ce sont des fermiers, au nombre de 4,000, qui viennent de décider, à la suite d'un meeting convoqué dans le Tipperary, la formation d'une ligue pour se protéger réciproquement contre les propriétaires.

IRLANDE.—En réponse à une adresse de la corporation de Dublin, le comte de Clarendon, dans un discours plein de mesure et d'habileté, a conseillé aux Irlandais de s'en fier au gouvernement de la Grande-Bretagne du soin de leurs intérêts, sur lesquels eux-mêmes n'étaient pas bien d'accord. Les Irlandais ont paru d'autant moins touchés de ce conseil, que l'Angleterre a eu soin de les avertir que maintenant qu'ils avaient une loi des pauvres, il fallait qu'ils s'accoutumassent à manger tout seuls. On prévoit pour l'hiver prochain une horrible détresse, parce que la plupart des propriétaires sont ruinés et qu'il n'y aura pas de travaux publics. De toutes parts donc on se prépare en Irlande non-seulement à faire face à la crise, mais à changer la situation normale du pays. Dans ce but une association s'est formée entre les fermiers du comté de Tipperary, au nombre de quatre mille, pour obtenir fixité de la tenure qui est admise dans l'Ulster. Cette fixité consiste en ce qu'un homme qui a obtenu possession de la terre comme tenancier en est propriétaire perpétuel, à la condition de payer la ferme pécuniairement fixe.

—A la suite de diverses allusions faites dans des meetings à Dublin et ailleurs sur l'opportunité de la formation d'un corps d'Irlandais qu'on enverrait au secours du pape, un grand nombre d'entre eux résidant à Londres ont exprimé le désir de s'enjoindre et ils se proposent de se réunir pour adresser une pétition à la reine à l'effet d'obtenir le consentement de S. M.

—Le Great Britain va être, dit-on acheté par une compagnie qui le destine à desservir la ligne de Liverpool à la Nouvelle-Orléans.

—Sa Majesté, à son retour d'Ecosse, n'a fait qu'un séjour de 14 heures à Buckingham Palace et s'est partie mercredi à 19 heures du matin pour l'île de Wight avec le Prince Albert, le prince de Galles et la princesse Royale.

—On avait fait circuler dans le public l'annonce d'un mariage projeté entre le duc de Wellington et Miss Burdett Coutts. Cette nouvelle sa confirme et on lit dans l'Observer qu'il sera célébré prochainement. Les hommes de loi des futurs travaillent depuis plusieurs semaines à préparer les conditions de l'acte qui n'est point encore dressé à cause de quelques difficultés qui se sont soulevées touchant le partage des propriétés. Ces difficultés proviennent dit-on du duc qui ne consentirait pas à ce qu'une partie de la fortune de Miss Coutts revint à perpétuité, aux héritiers du titre du duc de Wellington, mais seulement aux descendants du marquis de Douro et de lord Wellesley. Après quelques pourparlers, les parties se sont enfin entendues.

—Les créanciers du duc de Buckingham ont fait saisir les tableaux, meubles, argenteries, vins, &c. qui se trouvent dans les diverses maisons et châteaux qui lui appartiennent. Les dettes du duc s'élevaient, dit-on, à près de £1,800,000 et plus de soixante saisies arrêtés ont été mises sur sa maison de ville seulement, pour des sommes de £30,000 et au-dessous.

ROME.—La Gazette d'Augsbourg publie, sous la rubrique de Turin, 20 septembre, la note suivante: « Le pape a écrit une lettre autographe à l'empereur d'Autriche et une autre à l'impératrice afin de terminer d'une manière amiable le différend concernant la ville de Ferrare. On espérait à Rome que les paroles du pape atteindraient leur but, d'autant plus que le comte de Lutnow s'est prononcé dans ce sens. D'après les dernières propositions de Rome concernant

Ferrare, des dispositions sont prises pour l'établissement du statu quo, c'est-à-dire le remplacement des postes de la ville non par la garde bourgeoise mais par des soldats suisses. De cette manière, non-seulement on évite toute collision, mais le service se fera beaucoup mieux. D'après ce que nous savons, il y a lieu de croire que l'Autriche acceptera ces propositions, si on ne lui conteste pas son droit de garnison. »

Il convient d'observer que Pie IX, d'après tous les actes connus de son gouvernement, ne paraît pas disposé à se contenter du rétablissement de l'ancien statu quo à Ferrare. Toutefois ce rétablissement faciliterait beaucoup les négociations ultérieures, et nous désirons que la Gazette d'Augsbourg soit bien informé. La concession que ferait l'Autriche en se renfermant dans la citadelle serait d'autant plus grande que le journal officiel de Vienne a soutenu opiniâtement que la ville et la citadelle de Ferrare ayant un fossé commun, on ne pouvait défendre l'une sans occuper l'autre.

—Mehemed-Ali-Khan, ambassadeur du shah de Perse, est arrivé à Paris. Il est accompagné de son fils, de son gendre et d'une suite assez nombreuse. Cet ambassadeur était depuis cinq mois et demi en voyage.

Le nouvel ambassadeur n'a été reçu à Orléans par M. le comte de Desgranges, premier secrétaire interprète du roi, envoyé à sa rencontre pour le complimenter et l'amener dans les appartements destinés à le recevoir, place Vendôme, à l'hôtel du Rhin.

Mirza-Mehemed-Ali-Khan occupait avant son départ le poste de ministre des affaires étrangères, dont il est resté titulaire. Arrivé à la force de l'âge, la carrière brillante qu'il a fournie est moins le résultat de sa naissance que de son talent, que l'on dit très remarquable.

Neveu d'Abul-Hassan-Khan, ambassadeur extraordinaire en France en 1818, il avait alors accompagné son oncle. Il a depuis consacré les souvenirs de son voyage de son séjour parmi nous dans une pièce de vers qui a obtenu une grande vogue à la cour de Perse, et n'a pas peu contribué à nous y faire connaître avantageusement par ses compatriotes.

—La peine de mort prononcée contre le lieutenant Munro par la cour criminelle centrale a été commuée en celle d'une année d'emprisonnement qu'il subira dans la prison de Newgate. On se rappelle que cet officier a tué en duel son beau-frère le lieutenant-colonel Fawcett.

—On écrit de Munich, le 13 septembre: « Mlle la comtesse de Landsfeld (Lola Montès), avant de se faire présenter à la cour où la décoration de l'Ordre de Marie-Thérèse, que la Reine vient de lui conférer, lui donne de plein droit les grandes et les petites entrées, a voulu pressentir la haute noblesse sur l'accueil auquel elle pourrait s'attendre de sa part. A cet effet, elle a envoyé ces jours-ci à une vingtaine des premières familles de Munich sa carte de visite, portant l'inscription suivante: Marie, comtesse de Landsfeld. »

« La plupart de ces familles n'ont pas répondu à cette avance; les autres ont renvoyé à Mme de Landsfeld sa carte, sur laquelle avaient été ajoutés ces mots: « Nous ne connaissons pas cette comtesse. »

« Mme de Landsfeld, offensée, a quitté brusquement Munich. On assure qu'elle est sortie de la Bavière et qu'elle s'est rendue à Chemnitz, en Saxe. »

—L'instruction de l'affaire Deluzy se poursuit. Dans l'interrogatoire subi par l'inculpé, il y a quelques jours, et qui a duré cinq heures, elle a continué à protester de son innocence avec énergie. Une des jeunes personnes dont elle a fait l'éducation en Angleterre lui a écrit une lettre en signe d'attachement. Mademoiselle Deluzy a passé une partie de la nuit suivante à répondre à ce témoignage de souvenir.

Du reste, la spéculation cherche déjà les moyens de mettre en exploitation le nom et l'histoire de cette demoiselle. Ainsi, on lui a fait offrir une somme considérable pour obtenir d'elle la communication de sa correspondance inédite avec M. de Praslin et le droit de la publier. D'un autre côté il paraît qu'une institutrice anglaise aurait fait proposer à la prévention de venir, lors de sa sortie de prison, à Londres, où elle la garderait auprès d'elle avec des honoires fort élevés.

On raconte encore que deux prétendants se sont mis sur les rangs pour obtenir sa main. La publicité dont elle est l'objet depuis quelques temps, loin d'éloigner ces messieurs, n'aurait été pour eux qu'un stimulant de plus.

—Depuis quelques jours une pierre funéraire a été placée sur la tombe du duc de Praslin, au cimetière du Mont-Permeuse. On ne voit sur cette pierre aucun nom, aucune inscription; une grande croix a été creusée dans le milieu et en occupe presque entièrement la surface.

—M. Vincent d'Enqueville, condamné récemment pour faux témoignage dans l'affaire Bauvallon, a été extrait, le 21, de la Conciergerie pour être conduit à la mairie du 11e arrondissement, où M. Desgranges, premier adjoint, a procédé à l'accomplissement des formalités civiles pour son mariage avec mademoiselle Marie-Félicité David. Dans la même journée, l'abbé Montès a, dans la prison, célébré l'office et béni l'union des nouveaux époux. Parmi les assistants, en petit nombre, on remarquait le marquis de Jouffroy et le général Prim, témoins du marié.

—Le Chiendent, arraché dans les champs, est toujours perdu. On sait cependant qu'il est très-propre à la nourriture des porcs, et M. Chef, vétérinaire, a rendu la santé et l'embonpoint à des chevaux épuisés, on leur donnait chaque jour une botte de chiendent de dix à douze livres. Le chiendent, qui a même été récemment préconisé pour la confection du pain, doit ses qualités nutritives à un peu de sucre et à beaucoup de fécule.

—La conservation des fruits intéressée à la fois le producteur et le consommateur. Nous avons fait connaître le procédé singulier, et, assure-t-on, parfait, qui consiste à conserver les raisins...

—La mort du maréchal Oudinot réduit à deux survivants le nombre des vingt-six maréchaux de l'Empire créés par Napoléon. Ce sont le maréchal Soult, duc de Dalmatie, de la promotion de 1804, et le maréchal Marmont, duc de Raguse...

Les vingt-quatre maréchaux morts sont : Bernadotte, prince de Pontecorvo (Roi de Suède); Murat (Roi de Naples); Berthier, prince de Neuchâtel et de Wagram; Masséna, duc de Rivoli, prince d'Elchingen; Ney, prince de Moskowa duc d'Elchingen; Lannes, duc de Montebello; Mortier, duc de Trévise; Lefebvre, duc de Danzig; Kellermann, duc de Valmy; Jourdan; Serrurier; Pérignon; Brune; Bessières, duc d'Istrie; Davout, prince d'Eckmühl et d'Auerstadt; Augereau, duc de Castiglione; Moncey, duc de Conchignano; Oudinot, duc de Reggio; Macdonald, duc de Tarente; Victor, duc de Bellune; Suchet, duc d'Albaféra; Gouvion-Saint-Cyr; le prince Poniatowski; Grouchy.

Les maréchaux actuels sont : MM. Soult, duc de Dalmatie (de l'Empire), comte Molitor (de la Restauration), comte Gérard, comte Sebastiani, Bugeaud de la Piconnière, duc d'Istrie; comte Rellie, et vicomte Dode de la Brunerie.

Autriche.—Le calme est rétabli à Milan, en apparence du moins. L'archevêque Romilly y a contribué par les soins qu'il a portés aux victimes de la police, et qui ont amorti quelque peu l'effet des violences de celle-ci.

Deux-Siciles.—Les feuilles officielles, à Paris comme à Naples, cherchent à faire croire que, si la tranquillité a été troublée un instant sur quelques points dans ce royaume, elle est aujourd'hui complètement rétablie. Pourquoi donc, alors, ces renforts qui partent chaque jour de Naples pour la Sicile et la Calabre? Grâce à l'interception des correspondances, nous ne pouvons rien apprendre de positif sur les événements dont ces provinces sont le théâtre; mais la panique à laquelle sont livrés les ministres du roi Ferdinand nous dit assez que le danger est grand pour son gouvernement.

Deux-Siciles.—Les feuilles officielles, à Paris comme à Naples, cherchent à faire croire que, si la tranquillité a été troublée un instant sur quelques points dans ce royaume, elle est aujourd'hui complètement rétablie. Pourquoi donc, alors, ces renforts qui partent chaque jour de Naples pour la Sicile et la Calabre? Grâce à l'interception des correspondances, nous ne pouvons rien apprendre de positif sur les événements dont ces provinces sont le théâtre; mais la panique à laquelle sont livrés les ministres du roi Ferdinand nous dit assez que le danger est grand pour son gouvernement.

NOUVELLES DIVERSES.

La prochaine malle anglaise, qui partira de Boston le 1er novembre, sera close au Bureau de Poste de Montréal, le 29 du courant, à 7 heures P. M. Les journaux et lettres non-affranchis, peuvent être mis dans la boîte, jusqu'à huit heures le lendemain matin.

L'arrivée de la malle d'Angleterre nous empêche de publier aujourd'hui l'excellent lettre sur la Ten pence que nous a adressée "Un du Peuple." Ce sera pour le prochain numéro.

Le Journal de Québec, Le Canadien, l'Écho des Campagnes et l'Écho de la Presse ont-ils quelques objections à publier l'annonce concernant les primes d'abonnement, que nous offrons aux nouveaux abonnés de la Revue Canadienne? S'ils n'en ont pas, ils nous obligeraient de la publier pendant un mois ou deux.

Herr Alexander.—Il y avait hier soir nombreuse compagnie au Théâtre Royal. Le grand magicien a tenu son monde dans l'étonnement et l'admiration. Les spectateurs ont prouvé leur vive satisfaction par des applaudissements réitérés.

J'aimais tant ma femme les premiers jours de mon mariage me disait un jour un vieux monsieur de ma connaissance, que j'étais tenté souvent de la manger toute ronde. J'ai toujours regretté depuis de ne pas l'avoir fait.

Mongr. Prince était un peu mieux ce matin.

Le Baron Picard.—Un chevalier d'industrie portant ce nom, bien connu de la police des États-Unis et du Canada, est allé sans cérémonie s'installer ces jours passés à l'hôtel Donegan. Aussitôt qu'on reconnut le gâbler, il fut mis à la porte. M. le Baron se considérant maltraité porta plainte en police correctionnelle contre M. Donegan. Mais il a été débouté de sa plainte et condamné aux dépens.—Avis aux hôteliers.

Son Excellence est maintenant à Kingston et doit arriver dit-on à Montréal, samedi ou dimanche.

UN BON TOAST.—A un dîner de Pompiers à Cincinnati, un des convives proposa le joli toast suivant: "Les Dames" leurs yeux allument la seule flamme que nous ne puissions éteindre et contre laquelle il n'y a pas d'assurance."

La Gazette officielle de samedi dernier contient une proclamation annonçant que Sa Majesté avait sanctionné l'acte qui lui accorde une liste civile pour le gouvernement de la province. Cette loi deviendra en force dès que le parlement impérial aura rappelé les clauses 52 et 53 de l'acte d'Union. Les pays doit se féliciter de ce résultat que le ministre Baldwin-Lafontaine avait déjà essayé d'obtenir. Le contrôle accordé ainsi aux représentants du pays sur les revenus de la province est un premier pas de fait vers le rappel des dispositions oppressives du bill par lequel on a réuni les deux Canadas—Canadien

On lit dans le Packet de Bytown:—

"L'hon. L. J. Papineau.—Nous apprenons que les électeurs libéraux du Comté de l'Ottawa doivent solliciter M. L. J. Papineau de les représenter dans le parlement aux prochaines élections. M. Papineau a ses propriétés dans ce comté, et c'est là qu'est son manoir seigneurial; Le Comté de l'Ottawa est assurément le plus étendu, et peut-être que sa représentation est la plus importante du Bas-Canada sous le rapport du commerce. C'est un homme du talent de M. Papineau qu'il faut pour le représenter. Ce comté qui est peut-être un des comtés de la province ou du parti libéral est le plus puissant, a été longtemps mistifiés par les torques par des moyens plus ou moins vils.—Les électeurs libéraux se sont enfin réveillés, et sont maintenant déterminés à mettre fin à toutes basses manœuvres et à toute intrigue pour le futur. On sait que M. Papineau est décidément opposé à l'administration actuelle bien que son frère en fasse partie. Le temps arrive où l'on ne pourra plus tromper le comté par de faux rapports, des écrieries ou supercheries d'autre nature. Tout le vocabulaire de la tactique des torques est maintenant épuisé, et ce parti est tout-à-fait à nu devant le pays, il ne lui reste aucun subterfuge. Une pétition est en marche pour demander M. Papineau, attendons le résultat.—Il n'y a pas de doute que M. Papineau puisse recevoir le mandat d'un comté quelconque de la province; mais l'Ottawa est un comté anglais, c'est pour cela que nous désirons que M. Papineau consente à le représenter vu que ce serait ajouter un nouveau chaînon à la chaîne qui lie les Franco-Libéraux du Canada aux libéraux d'autre origine parmi lesquels l'ennemi ne désire rien tant que de semer la discorde.—Traduction de la Minerve.

ECLAIR TELEGRAPHIQUE.

Nous avons des avis de la Vera Cruz jusqu'au 7 octobre. Des lettres datées de Mexico, disent que le général Scott est en possession paisible de la ville. Les généraux Pillow et Shield sont blessés mais font bien. Dans la bataille de Kingsmill, la division du général Worth a perdu 600 hommes, et 600 autres furent tués en montant à l'assaut de Cinalpaco; dans l'assaut de la citadelle la division de Pettinann a perdu 300 hommes; celle de Twigg 268, de Pillow, 142, de Worth, 138, formant un total de 848; la perte des américains depuis leur départ de Puebla, en morts blessés et absents s'élève à plus de 3000 hommes!

CORRESPONDANCES.

Rév. M. Turcotte, Shidiac, N. B. Reçu des mains de votre correspondant remise d'abbt au 1or juillet, 1848. Revue et Album. Frs. E. éer., Québec de. année 1847. Révd. M. R. Pire. Québec balance 1847. Révd. M. G. do. do. montant d'un compte. Révd. M. P. do. St. Jean Port-Joli, balance 1847. M. P. V. éer., St. Martin, balance 1847. Révd. M. J. Pire. Granby, balance 1847. Gm. B. éer., Kingsey, balance 1047. Wm. A. R. éer., Queen's College, Kingston, Reçu remise au 1er août, 1848.

NOMINATIONS.

BUREAU DU SECRÉTAIRE, Montréal, 15 octobre, 1847.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général, en vertu de l'acte 10 et 11 Vict. chap 7, nommer Messieurs Antoine-Côme Cartier et Amable Archambault, conseillers municipaux pour la paroisse de St. Antoine de la Rivière Chambly.

TERRE A VENDRE.

A VENDRE une excellente TERRE située sur le chemin de Lachine à six milles de Montréal, etc. à trente pieds du chemin de fer, contenant 50 arpens, dont 10 en bois de bout. S'adresser à M. Frs. Benoit, rue St. Antoine, ou au sous-agent à Tanneries des Rolland. JOSEPH LETOURNEUX. Montréal, 23 sept. 1847.

BULLETIN COMMERCIAL.

Liverpool, 4 oct. 1847. Depuis le 19 septembre il y a eu une réaction dans le marché des grains et de la fleur. La hausse n'a cependant pas été longue. Depuis le 24 sept. la baisse a continué; 2 à 3s. est le déclin de la fleur depuis le départ du dernier steamer. La fleur est cotée aujourd'hui 26s. à 28s. le baril et le blé 56s. à 58s. le quart.

MARCHÉS DE LIVERPOOL.

Table with columns for goods (BLE, FLEUR, POIS), quantities, and prices in Liverpool, 4 oct. 1847.

Naissances.

Le 22 du courant, la dame de J. G. Barthe, éer., à mis au monde un fils. En cette ville, le 18, la dame de J. F. Pelletier, éer., avocat, a mis au monde un fils.

Mariages.

En cette ville, le 21 du courant, par le révd. M. Migault, curé de Chambly et le révd. Dr. Matheson, Thomas Wallace, éer., à Mlle Mathilde Virginie, fille d'E. M. Laplante, éer., de cette ville.

Décès.

A St. Laurent, le 21 du courant, après une courte et douloureuse maladie, Dame Marie Sarah Anne Holmes épouse de A. C. D. De Celles, éer., N. P. Cette dame estimable laisse après elle un grand cercle d'amis, qui n'oublient jamais ses vertus.

THEATRE ROYAL.

HUBB ALEXANDER, Le magicien natif d'Allemagne. SECONDE REPRESENTATION, CE SOIR, VENDREDI, 22 OCTOBRE, 1847. (Pour les détails, voir programme.)

CHARBON A VENDRE A L'ENCAN.

MARDI, le 26 du courant, à MIDI, sera vendue au public, à la Cour du magasin naval du Gouvernement à Sorel, en lots convenables aux acheteurs, environ 600 CHALDRONS de CHARBON. Conditions au comptant. Pour ordre THOMAS A. BEGLEY, Secrt. Trav. Public.

STEAMBOAT A VENDRE.

DES SOUMISSIONS adressées au Sous-Signé, seront reçues au Bureau jusqu'à MARDI, le SECON D JOUR de NOVEMBRE prochain, pour l'achat du Steamboat "PELLEAU" bon pour la traversée, qui est maintenant à Sorel, avec son Engin du pouvoir de quarante chevaux, manufacturé à la Fonderie Ste Marie.

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS.

L'ASSEMBLÉE du Bureau des Gouverneurs du 26 du courant, aura lieu dans la Chambre d'Assemblée demain du Parlement.

TERRE A VENDRE.

A VENDRE une excellente TERRE située sur le chemin de Lachine à six milles de Montréal, etc. à trente pieds du chemin de fer, contenant 50 arpens, dont 10 en bois de bout. S'adresser à M. Frs. Benoit, rue St. Antoine, ou au sous-agent à Tanneries des Rolland. JOSEPH LETOURNEUX. Montréal, 23 sept. 1847.

PAR J. B. MACON.

S'ERA VENDU, JEUDI, le 28 OCTOBRE et VENDREDI, le 29, aux magasins de M. JEAN BRUNEAU, un assortiment général de MARCHANDISES aux balots et par lots, suivant le Catalogue, CONSISTANT EN :

- List of goods for sale including Drap superfin, Flanelle, Couvertes, Toile de Russie, etc.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNE.

4000 POCHES de 2 minots de vraie Toile canadienne, 4000 poches de 2 minots toile croisée meilleure qualité, 300 do do toile de Forfar do do, 6000 do 1 minot et demi d'Ognaburg, 15 balles Couvertes de Makina, 6 do do à Rose et de Bath, 7 do do à pointes radieux et ébarbés, 5 do do à chevrons, 200 doz. Gants de peau d'agneaux blancs, 150 do do de daines de Kid avec pelletterie, 500 do Mitaine de cuir avec pelletterie, 200 Ceintures rouges, AVEC UN ASSORTIMENT GÉNÉRAL DE SOIRIE, TOILE ET MARCHANDISES DE LAINE. JEAN BRUNEAU. 19 oct. 1847.



Chemins de Fer DU SAINT-LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues à ce Bureau, jusqu'au NEUVIEME JOUR de NOVEMBRE 1847, pour fournir des MATÉRIAUX et construire en entier ou en partie le CLOTURE nécessaire dans la division sud-est, (du dit Chemin de Fer) commençant au fleuve de St. Laurent et se terminant au Village de St. Hyacinthe, distance d'environ 30 milles.

MARCHANDISES NOUVELLES,

ENSEIGNE DU CASTOR

LOUIS PLAMONDON vient de recevoir de Londres par l'Ottawa, deux caisses de HARDES FAITES, de draps, casimères, doakins, etc. Il reçoit aussi maintenant et attend par les premiers arrivages un grand assortiment d'étoffes de laine et de marchandises d'automne et d'hiver, dignes de l'attention du commerce et du public.

ARRERAGES POUR EAU.

TOUTES personnes endettées envers l'Aqueduc pour arrérages pour l'usage de l'Eau, sont par le présent notifiées de payer avant le DIX Septembre courant, entre les mains du Trésorier de la Cité; à défaut de quoi elles seront poursuivies pour le recouvrement du montant de leur dettes. Et toutes personnes qui prennent actuellement l'Eau de l'Aqueduc et qui n'ont pas payé, sont aussi notifiées de le faire d'ici au DIX du courant, et à défaut pour elles de se conformer à cet avis, elles sont averties que l'eau leur sera retirée sans distinction aucune.

ECOLE DE Médecine et de Chirurgie.

LES lectures à cette école, incorporée, commenceront le 1er NOVEMBRE prochain, et finiront le DERNIER D'AVRIL. Les lectures, et l'avenir seront données en français, comme suit: L'Anatomie.....DR. BRAYD. Les Accouchements....." ARNOLE. La Pratique de la Médecine....." MADOLEY. La Chirurgie....." MONAO. La matière méd. et la thérapeutique....." J. E. COCKER. La Chimie....." SUTHERLAND. L'Institut de médecine ou physiologie....." FELTIER. La médecine légale....." BOYER. La Chimie Médicale....." MADOLEY. La Clinique Chirurgicale....." ARNOLE. N. B. Les élèves qui auront complété leurs cours à cette école pourront avoir le degré de l'Université du Collège McGill d'après un arrangement fait entre ces deux institutions, et en prenant un "Annus Medicus" à ce collège.

DOMESTIQUE DEMANDÉE.

On a besoin dans une famille de cette ville d'une personne bien recommandée. Il faut qu'elle sache faire la cuisine. S'adresser au bureau de la Revue Canadienne.—3 oct. 1847.

CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE.

Aux Entrepreneurs EN BOIS.

DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues au Bureau de la Compagnie, No. 18, Petite rue St. Jacques, Montréal, jusqu'au NEUVIEME JOUR de NOVEMBRE 1847, pour fournir le BOIS nécessaire à la construction du Chemin de fer depuis la Rivière Richelieu jusqu'au village de St. Hyacinthe, une distance de 15 milles, pour être livré le ou avant le 1er jour d'Octobre 1848, couramment; la moitié devant être livrée à la Rivière Richelieu, près de Belœil et le reste au village de St. Hyacinthe, savoir :

LAMBOURDES.—170,000 PIEDS.

Sciées de 8x12 pouces, carrées, de la longueur de 18, 27 et 36 pieds et 1 tiers chaque, consistant dans la meilleure qualité de bois de Pin ou d'Épinette rouge bien conditionné; aussi 22,500 traverses de médrier de Chêne de 4x4 pouces d'épaisseur et de 21 pouces de longueur et de 8 pieds de longueur. Le tout devant être de bon bois, sain et bien conditionné, exempt de noeuds noirs et de gerçures et de même épaisseur, et dans tous les cas exempt d'ambler.

DES SOUMISSIONS seront aussi reçues dans le même espace de temps pour livrer tout ou une partie du bois à Sorel.

Les personnes qui feront des propositions détaillées sur la quantité et l'espèce de bois qu'elles fourniront à chacune des places nommées ci-dessus, le prix par pied courant de chacune des espèces de bois et le prix de chaque traverse de Chêne ou d'Épinette.

Les personnes inconnues aux Directeurs ou à l'Ingénieur qui offriront de contracter devront accompagner leur proposition de renseignements satisfaisants sur leur caractère et leur habileté. Et dans tous les cas où une proposition sera acceptée, et un contrat passé, le contracteur sera obligé de donner les noms des personnes responsables comme cautions pour l'exécution fidèle du contrat, suivant les conditions convenues.

Les propositions seront adressées au Secrétaire THOMAS STEERS, écuier, No. 18, petite rue St. Jacques, Montréal.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique.

Montréal, 11 oct. 1847.—15.

CORPORATION DE MONTREAL.

BUREAU DU TRÉSORIER DE LA CITÉ, Hôtel-de-Ville, 16 août 1847.

AVIS public est par le présent donné à tous ceux qui doivent à la Cité de Montréal, pour Collation, Corvée, Taxe sur leurs chevaux, ou autrement, de venir payer sans délai.

AVIS public est de plus donné que les livres des cotisations pour les Quartiers St. Anne et St. Antoine, pour l'année courante, sont préparés et sont allés dans le Bureau du Trésorier de la Cité, et sont prêts à être examinés par le public afin que ceux qui se croient lésés par les cotisations ou par les sommes chargées sur leurs propriétés, meubles ou immeubles, puissent faire application au Conseil de Ville pour telle diminution que les circonstances de leur application peuvent justifier; pourvu que telle application soit faite d'ici à trois semaines de cette date. Un Comité du Conseil sera nommé pour faire droit sur les applications, lesquelles doivent être adressées par écrit et insérées au Bureau du Trésorier de la Cité accompagnées de deux ou autres pièces justificatives.

Ed. DEMERS, Trésorier de la Cité.

MARCHANDISES NOUVELLES,

ENSEIGNE DU CASTOR

LOUIS PLAMONDON vient de recevoir de Londres par l'Ottawa, deux caisses de HARDES FAITES, de draps, casimères, doakins, etc. Il reçoit aussi maintenant et attend par les premiers arrivages un grand assortiment d'étoffes de laine et de marchandises d'automne et d'hiver, dignes de l'attention du commerce et du public.

ARRERAGES POUR EAU.

TOUTES personnes endettées envers l'Aqueduc pour arrérages pour l'usage de l'Eau, sont par le présent notifiées de payer avant le DIX Septembre courant, entre les mains du Trésorier de la Cité; à défaut de quoi elles seront poursuivies pour le recouvrement du montant de leur dettes. Et toutes personnes qui prennent actuellement l'Eau de l'Aqueduc et qui n'ont pas payé, sont aussi notifiées de le faire d'ici au DIX du courant, et à défaut pour elles de se conformer à cet avis, elles sont averties que l'eau leur sera retirée sans distinction aucune.

ECOLE DE Médecine et de Chirurgie.

LES lectures à cette école, incorporée, commenceront le 1er NOVEMBRE prochain, et finiront le DERNIER D'AVRIL. Les lectures, et l'avenir seront données en français, comme suit: L'Anatomie.....DR. BRAYD. Les Accouchements....." ARNOLE. La Pratique de la Médecine....." MADOLEY. La Chirurgie....." MONAO. La matière méd. et la thérapeutique....." J. E. COCKER. La Chimie....." SUTHERLAND. L'Institut de médecine ou physiologie....." FELTIER. La médecine légale....." BOYER. La Chimie Médicale....." MADOLEY. La Clinique Chirurgicale....." ARNOLE. N. B. Les élèves qui auront complété leurs cours à cette école pourront avoir le degré de l'Université du Collège McGill d'après un arrangement fait entre ces deux institutions, et en prenant un "Annus Medicus" à ce collège.

DOMESTIQUE DEMANDÉE.

On a besoin dans une famille de cette ville d'une personne bien recommandée. Il faut qu'elle sache faire la cuisine. S'adresser au bureau de la Revue Canadienne.—3 oct. 1847.



A L'ENSEIGNE DU CASTOR, 122, Rue Saint Paul, Montreal

HABILLEZ-VOUS A GRAND MARCHÉ POUR L'AUTOMNE ET L'HIVER. Marchandises d'Automne et d'Hiver, Hantes Faites. M. L. PLAMONDON

M. L. P. OFFRE EN VENTES A DES PRIX RÉDUITES: 500 surtois d'Étoffes grises de 12 6 à 13 9 350 paires de culottes de Drap pilot 5 0 à 7 6

LIBRAIRIE & PAPERIE. GRANDE RUE ST. JACQUES, A CÔTÉ DE LA HALLE MÉDICALE DE M. URQUHART.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer qu'il a acquis une bonne composition, le grand et magnifique assortiment de MM. ARMOUR & RAMSAY, qu'il a transporté à l'endroit ci-dessus indiqué, où il espère par la modération de ses prix et son attention aux affaires mériter la continuation de la faveur publique.

COLLEGE JOLIETTE. CE BEL ÉTABLISSEMENT fondé à l'Industrie par la libéralité de l'honorable B. JOLIETTE, est maintenant placé sous la direction des clercs de St. Viateur.

1RE ANNÉE. Éléments de la Grammaire Française et de la Grammaire Anglaise. Arithmétique. Histoire Sainte et cours religieux. Premières notions de Géographie. Histoire ancienne. (en anglais)

BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL

PATRON: Mongr. l'Evêque Catholique de Montreal. Bureau des Directeurs, W. Workman, Président. Francis Hincks, A. LaRocque, V. Président. H. Mulholland, John E. Mills, L. H. Holton, Jacob DeWitt, John Tully, Joseph Bourret, Damase Masson, P. Beaubien, Joseph Grenier, T. Drummond, Nelson Davis, Judah.

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITE DE MONTREAL. EXTRAIT.

BALANCE due aux Dépositaires à cet date, par état. £29350 3 9 Montant déposé depuis le 1er avril à cette date. £11447 18 6

SPECULATION. La plus belle spéculation qui se soit jamais présentée est maintenant offerte au public.

La vente aura lieu (au désir des souscripteurs) le 20 AOÛT prochain. Termes faciles. Voir les plans dont l'un est déposé en l'étude de J. Hurteau, etc., N. P., à Longueuil, un autre au bureau du soussigné, et l'autre chez M. J. E. Guilbault, botaniste, rue Côté, No. 14.

MAISON PARKER SOURCES DE CALEDONIA.

M. A. PARKER, qui vient d'ouvrir sa maison pour la réception des voyageurs, prend la liberté d'annoncer à ceux qui voudront bien le patroniser que rien ne sera épargné pour rendre leur séjour chez lui agréable et confortable à la fois.

AVIS. LES CENSITAIRES de l'Île de Montréal, de St Sulpice et de Lac des Deux Montagnes sont avertis.

1. Que le délai de sept années accordé par l'Ordonnance de V. H. C. XXX (8 juin 1819) pour le paiement des arrérages de LOTS ET VENTES étant expiré le 8 courant, les dits Lots et Ventes sont maintenant exigibles.

RECLAMATIONS Contre le Gouvernement des Etats-Unis pour Services ou Fournitures durant la guerre de 1776.

ON demande des informations sur des VEUVE ou des ENFANTS-MALES de personnes, qui auraient rendu quelques services au gouvernement des Etats-Unis durant la guerre de 1776.

EAU DE ST. LEON. RECEMMENT reçu et à vendre par le Soussigné quelques Douzaines de Bouteilles d'EAU des Sources de St. Léon.

MARCHANDISES NOUVELLES. Arrivages au Printemps

Le Soussigné reçoit par les Vaisseaux Mahaica, Caledonia, Albion, Erronanga, Britannia, Coeur de Lion, Ana, Aqua Marina, John Bull, Flora Mar, Grand Britain, Montzuma, Canby et Ottawa, un assortiment Général en Soiries, Cottonnages, Lainages, Toiles, &c., &c.

EAUX DES SOURCES DE VARENNES.

Le soussigné avertit le public qu'il a été nommé l'AGENT pour cette ville, pour la vente des eaux sulfureuses des SOURCES DE VARENNES. Ceux qui désirent s'en procurer voudront bien s'adresser au No. 83 rue Craig.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE FERRONNERIE, ENSEIGNE de la CHARRUE DORÉE. No. 91,

Le Soussigné a reçu par les derniers arrivages un assortiment complet et général de toute espèce d'articles, en fait de ferronnerie, quincaillerie etc., etc.

A VENDRE OU A LOUER AU BASSIN DE CHAMBLY.

UN EMPLACEMENT de 230 pieds de front sur même profondeur, avec une maison, de 60 pieds magasin, hangar et ardin, etc.

AUX MARCHANDS.

UNE personne de grande expérience dans la tenue des livres, désire s'employer DEUX ou TROIS HEURES par jour, dans une maison de commerce de cette ville, où elle s'occuperait des comptes. S'adresser au bureau de cette feuille aux initiales P. D.

AUX ARTISANS DU CANADA.

UNE EXPOSITION et une VENTE d'articles de MECANISME exécutés par des artistes qui résident en ce pays, aura lieu en cette ville, en Septembre prochain, sous le patronage de S. E. le Gouverneur-Général.

TERRE A VENDRE.

ON offre en vente une magnifique Terre de 100 arpens, située à St. Isidore. S'adresser sur les lieux à ANTOINE LAFONTAINE.

A VENDRE

UN emplacement avantageusement situé, Rue Ste. Elisabeth, pour bâtir deux maisons.

SEL.

EN Magasin et attendu: 19,000 MINOTS de SEL de Liverpool, 1000 barils sacs de do, 1000 de SEL FIN do

MEUNIER & TONNELIER.

ON a besoin à la distillerie de Laprairie, d'un MEUNIER capable et bien recommandé et d'un TONNELIER. S'adresser à Montréal au Bureau de la Brasserie Pigeon ou sur les lieux à A. T. SAUVAGFAU.

MAGASIN CANADIEN DE FERRONNERIE.

Le Soussigné reçoit à présent par différents vaisseaux de Liverpool, Ann, Britannia, Montzuma, Chapman, Aqua Marine, etc. etc.

COURS DE LANGUE FRANÇAISE. EN 60 LEÇONS.

Le Soussigné a l'honneur d'informer les familles Canadiennes, les Dames et Messieurs de cette Cité et des environs qu'il commencera ce jour'hui, un cours suivi et raisonné sur l'art difficile d'écrire la langue Française grammaticalement; et se flâte de pouvoir donner ce nouveau mode d'enseignement au SOIXANTE LEÇONS.

AUX ENTREPRENEURS.

LES Personnes qui voudront entreprendre la construction d'un MOULIN à FARINE, dans la paroisse de St-Gésaire, Seigneurie Debaratz, voudront bien s'adresser pour prendre des arrangements au bureau Seigneurial.

LIVRES NOUVEAUX

MAINTENANT en vente, à Librairie des soussignés, une collection considérable de livres, propres à être donnés EN PRIX ou former le fond d'une BIBLIOTHEQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants:

ARRANGEMENTS POUR 1847.



LE RICHELIEU, CAPITAINE J. F. SINCENNES,

PENDANT la saison, DEUX VOYAGES par semaine régulières entre CHAMBLY et MONTREAL, touchant aux places suivantes sur sa route, savoir:

Table with columns: DE MONTRÉAL, DE CHAMBLY, Tous les mardis et Vendredis, à 4 heures P. M., Tous les Lundis et Jeudi à 6 heures A. M.

LAC CHAMPLAIN, LIGNE DU PEUPLE. TRAJET DE JOUR.

Le splendide Steamer fin marcheur FRANCIS SALTUS, CAPT. H. G. TISDALE,

PART DE WHITEHALL, les MARDIS, JEUDIS, SAMEDIS, PART DE SAINT-JEAN, les LUNDIS, M. CREDIS et VENDREDIS,

C. P. LEPROHON, LIBRAIRE, RUE SAINT-JOSEPH.

VIENT d'ouvrir un Magasin dans la rue St. Joseph, PRÈS DE L'ÉGLISE PAROISSIALE. Il aura toujours en main, toutes sortes de Livres d'écoles, de Prêtres et de Prêtres, des Jouets pour les enfants, etc.

BOTTES ET SOULIERS.

Le Soussigné informe ses amis et le public qu'il a engagé plusieurs bons ouvriers cordonniers et qu'il aura toujours à vendre un bel assortiment des meilleures BOTTES et souliers, des prix raisonnables.

PRÉCAUTIONS CONTRE LES ÉPIDÉMIES.

LORSQU'UNE épidémie s'annonce, il faut bien se garder de la répandre, que l'organisation de la société, la sécurité, le courage, l'énergie sont éminemment nécessaires.

J. P. Leprohon, Avocat.

A ÉTABLI SON BUREAU, RUE ST VINCENT, No. 8—Octobre

O. MORIN, NOTAIRE PUBLIC.

Oùe avec L. S. MARTIN, No. 6. RUE ST. LAURENT.

DR. MACDONNELL, A Déménagé de la rue Craig,

Au No. 53 Grande Rue Saint Jacques.

ROMUALD TRUDEAU, APOTICAIRE.

A transporté sa Pharmacie du No. 103, rue St. Paul au No. 111, au coin de la rue St. Jean-Baptiste.

PIANO A VENDRE.

UNE personne qui part pour l'Angleterre, désire vendre un Piano de manufacture anglaise, valant 200 fr. ayant que deux ans d'usage. L'instrument sera garanti de 1ère qualité, et restant d'accord 12 mois.

ESSENCE D'ÉPINETTE. A VENDRE à bon marché, BENJ. WORKMAN & Co.